

Groupe Les Écologistes

Votre interlocuteur :

- Fabienne Grebert
- Jean-Pierre Beguin Tél. : 06 03 54 31 08
Courriel : jean-pierre.beguin@auvergnerhonealpes.fr

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Sylvie Retailleau
21 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Réf. : Sciences Po Grenoble

LETTRE OUVERTE

Le Conseil régional, le 5 décembre 2022

**Objet : Bourses Mobilité Internationale Sciences Po
Grenoble**

Madame la Ministre,

Nous tenons à vous faire part de notre stupéfaction, suite à la commission organique, enseignement supérieur, recherche numérique et innovation (ESRNI) du jeudi 1er décembre 2022 au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le volet bourse région mobilité internationale étudiante (BRMIE) inclu dans le rapport N°2022-12-08-46-7149 relatif à la coopération universitaire et scientifique à l'international (inscrit à l'ordre du jour de la commission permanente du 16 décembre) a révélé l'absence de l'IEP de Grenoble, dans la liste des établissements conventionnés de la Région, ce qui aura pour effet de priver pour l'année universitaire 2023, tous les étudiants de cet établissement des financements nécessaires à leur mobilité internationale.

Interrogé sur le sujet, Madame Catherine Staron, vice-présidente ESRNI, nous a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un oubli mais d'une volonté délibérée de rompre de manière unilatérale le soutien à Sciences-Po Grenoble, pour des raisons purement idéologiques. Sabine Saurugger, directrice de l'IEP, avait pourtant donné des garanties au Président de Région par rapport aux accusations qu'il avait porté vis-à-vis de l'institution. Ce sont 400 000 euros qui vont manquer aux étudiantes et étudiants boursiers.

Nous contestons cette décision brutale et arbitraire qui va les mettre en grande difficulté ; celles et ceux inscrits en troisième année particulièrement pour qui l'intégralité de l'enseignement est dispensé hors du territoire français, et qui, de fait, seront à la peine pour valider leurs semestres. Compte-tenu du contexte de crise et de précarisation des catégories sociales les plus fragiles, cette décision de la Région est une entrave à la mobilité internationale des étudiantes et étudiants. Elle va les contraindre à l'endettement et constitue une rupture d'égalité, contraire aux valeurs de la République.

Comment peut-on accepter qu'une décision de l'exécutif régional puisse nuire à la poursuite d'études en abimant à ce point les conditions d'enseignement ? Pénaliser de manière aussi violente des étudiants relève d'une forme d'irresponsabilité, et est en opposition frontale avec la politique volontariste de cet établissement qui vise à accueillir tous les publics.

C'est votre soutien que nous sollicitons par ce courrier, et souhaitons savoir dans quelle mesure vous pourriez pallier le retrait de la Région, afin de garantir le principe d'égalité entre tous les étudiants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Persuadés que ces arguments retiendront votre attention, nous vous remercions par avance des suites que vous donnerez à notre demande, et nous vous prions d'agréer Madame la Ministre, de l'expression de nos sentiments respectueux.

Fabienne GRÉBERT

Présidente du groupe Les Écologistes
Conseillère régionale de Haute-Savoie

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a stylized, looped flourish above it.

Jean-Pierre BÉGUIN

Conseiller régional de Savoie

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop on the left side and a horizontal line extending to the right.